



Assemblée nationale de Zambie

Bâtiments du Parlement

BOÎTE POSTALE 31299

www.parliament.gov.zm

RAPPORT NATIONAL DE LA ZAMBIE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS DE LA 55E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA SADC TENUE À LUANDA, EN ANGOLA, DU 1ER AU 7 JUILLET 2023

	RÉSOLUTION	MISE À JOUR ET COMMENTAIRE
1.	Les parlements membres de la SADC doivent donner la priorité à l'intégration de la SRHR dans les politiques de lutte contre le changement climatique, en soulignant la nécessité de s'attaquer à l'impact disproportionné sur les populations	Dans le cadre du projet de l'Assemblée nationale sur la santé sexuelle et reproductive, le VIH/SIDA et la gouvernance, un sous-groupe de travail technique a été créé pour étudier les domaines d'intervention possibles des parlementaires. Le groupe est composé de technocrates issus des ministères concernés, de fonctionnaires du Parlement et d'OSC

	<p>vulnérables, en particulier les femmes et les filles, par le biais d'une élaboration de politiques fondée sur des données probantes, et en soulignant le rôle essentiel des parlementaires dans la promotion de stratégies inclusives qui préservent la santé et les droits de tous les individus.</p>	<p>travaillant dans le domaine du changement climatique et de la santé sexuelle et reproductive.</p> <p>Le groupe de travail technique fournira principalement des preuves et des données aux parlementaires, qui seront utilisées pour éclairer les interventions juridiques, politiques et de plaidoyer concernant l'impact du changement climatique sur la réalisation et la jouissance des droits sexuels et reproductifs par les citoyens de Zambie.</p> <p>À cet effet, le Parlement zambien a renforcé les interactions entre les travaux des parlementaires du SRHR et du Climate Change Caucus.</p>
2.	<p>Appelle les parlements membres de la SADC à veiller à ce que des ressources suffisantes soient consacrées aux interventions portant à la fois sur l'action climatique et sur la santé sexuelle et reproductive, en donnant la priorité aux services de santé, à l'éducation et aux programmes de résilience climatique, en soulignant la nécessité de développer un outil de marquage et de suivi budgétaire pour surveiller avec précision l'allocation et l'utilisation des fonds afin de permettre une surveillance transparente.</p>	<p>En octobre 2024, l'Assemblée nationale de Zambie a lancé la mise en œuvre intégrale de l'analyse budgétaire sectorielle (SBA). S'appuyant sur l'analyse budgétaire approfondie, le projet a invité plusieurs membres de son groupe de travail technique à apporter leur contribution au processus d'élaboration du budget.</p> <p>L'équipe du projet SRHR, le groupe sur le changement climatique et les partenaires sélectionnés qui forment le groupe de travail technique travailleront en étroite collaboration avec le Bureau parlementaire du budget à partir de 2025 et s'appuieront sur l'analyse budgétaire sectorielle en permettant aux députés des commissions parlementaires compétentes d'entreprendre efficacement l'analyse budgétaire et le suivi des fonds alloués à l'action climatique. Cela se fera en accord avec l'analyse budgétaire sectorielle déjà existante du budget de la santé en général et de la</p>

		SRHR en particulier, qui est coordonnée par les chercheurs SRHR et un consortium de partenaires de la société civile.
3.	Appelle les parlements membres de la SADC à créer une alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique australe, afin de promouvoir l'adoption de politiques, d'établir des cadres législatifs, de sensibiliser et d'allouer des ressources à la mise en œuvre des politiques et des programmes.	<p>L'Assemblée nationale de Zambie a créé en 2022 une Alliance parlementaire sur la sécurité alimentaire et la nutrition composée de plus de 100 députés.</p> <p>À cet effet, une évaluation des besoins de formation des parlementaires zambiens sur l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CFS RAI) a été réalisée.</p> <p>Cela s'est traduit par deux ateliers de renforcement des capacités sur l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du 23 au 24 novembre 2022 et l'atelier des parties prenantes le 25 novembre 2022.</p> <p>De même, en septembre 2024, une formation d'orientation a été organisée à l'intention des membres de l'Alliance parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition sur la transformation des systèmes alimentaires en Zambie et son importance pour le développement national. La formation a été organisée en partenariat avec la Commission nationale de l'alimentation et de la nutrition (NFNC) en collaboration avec la GIZ et l'UNICEF.</p> <p>Les travaux autour de la nutrition ont donné lieu à un certain nombre d'interventions parmi les parlementaires sur l'alimentation et la nutrition</p>
4.	Les parlements membres de la SADC doivent surveiller et faire respecter la mise	L'Assemblée nationale de Zambie reconnaît le rôle central des politiques et de la législation dans la transformation de

<p>en œuvre des lois relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, coordonner l'engagement avec les parties prenantes concernées et plaider en faveur d'un investissement accru dans les politiques de nutrition et de système alimentaire.</p>	<p>l'agriculture pour une meilleure sécurité alimentaire. Par conséquent, dans le cadre de sa fonction de surveillance, elle a observé que les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Élaboration des politiques La deuxième politique agricole nationale est en cours de révision pour intégrer les tendances émergentes dans le secteur agricole. b) Le gouvernement a mis en place la Stratégie nationale de diversification des cultures 2014-2028 qui vise à renforcer la production agricole de diverses variétés de cultures pour une diversité accrue. b) Programme global de soutien à la transformation agricole (CATSP) est en train de guider investissements des secteurs public et privé dans l'agriculture, en mettant l'accent sur les chaînes de valeur ; c) National La politique et le plan de développement de l'irrigation (NIPDP) sont ce qu'guide les investissements dans les infrastructures et les technologies d'irrigation pour atténuer les impacts de la variabilité climatique ; d) La stratégie de développement agro-industriel est en cours de mise en œuvre et met l'accent sur la mécanisation, la valeur ajoutée et le renforcement des chaînes d'approvisionnement pour moderniser le secteur agricole ; <p>En termes de soutien législatif, tLe Parlement zambien a demandé à de nombreuses reprises que les lois agricoles visant l'industrialisation soient révisées et alignées afin de faciliter l'investissement et la participation du secteur privé dans des</p>
--	---

		domaines critiques tels que la transformation et la commercialisation.
5.	Les parlements membres de la SADC participeront activement à l'évaluation de l'actuel Plan régional d'investissement agricole (PRIA) et plaideront en faveur de l'élaboration du prochain PRA (2025-2030), en soulignant l'importance d'aligner les politiques agricoles nationales sur le PRA, de rendre opérationnel le Fonds de développement agricole de la SADC et de promouvoir une dotation en ressources et une coordination efficaces pour la mise en œuvre.	<p>La Zambie s'aligne sur les politiques agricoles du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ainsi que sur d'autres cadres d'intégration régionale, tels que les stratégies de sécurité alimentaire et de résilience climatique de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).</p> <p>Dans la même veine, le Parlement zambien a continué, au cours de la période considérée, à procéder à un certain nombre d'interventions autour des investissements agricoles.</p>
6.	Les parlements membres de la SADC doivent donner la priorité au renforcement du leadership politique et de l'engagement à tous les niveaux pour atteindre les objectifs du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), en soulignant l'importance d'augmenter les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, d'améliorer les systèmes de collecte et de gestion des données et de promouvoir les partenariats pour une mise en œuvre efficace.	Le Parlement zambien étudiera cette question plus en détail à l'avenir.

7.	<p>Les parlements nationaux de la SADC doivent tirer parti de leurs mandats législatifs pour promulguer et superviser des lois axées sur la prévention et la gestion des risques électoraux et sur le renforcement de la résilience des processus électoraux afin de garantir l'intégrité et la crédibilité des élections dans toute la région.</p>	<p>Le Parlement zambien a noté que la Commission électorale de Zambie a régulièrement rencontré les partis politiques à travers diverses plateformes. Par exemple, la Commission électorale de Zambie a partagé la feuille de route pour les élections générales de 2026 avec les partis politiques.</p> <p>En outre, dans le cadre de l'enquête visant à renforcer l'intégrité de la Commission, celle-ci a également intégré des organisations de la société civile au Comité national de gestion des conflits et au Comité national d'éducation des électeurs. Le Comité national de gestion des conflits résout les litiges électoraux tandis que le Comité national d'éducation des électeurs supervise les activités d'éducation des électeurs.</p> <p>En outre, la Commission a renforcé ses interactions avec les médias par le biais de divers forums et a constitué un corps de médias dans toutes les provinces afin de renforcer son interaction avec les médias.</p>
8.	<p>Les parlements nationaux doivent accélérer la domestication et la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'enfant, en veillant à ce que les lois nationales soient conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants.</p>	<p>Le Parlement zambien a adopté la loi n° 12 de 2022 sur le Code de l'enfance. Il s'agit en substance d'une consolidation de diverses lois qui concernent le bien-être des enfants, un cadre juridique sur mesure conçu pour garantir que les droits des enfants sont défendus, respectés et protégés. Sa pleine mise en œuvre représente une étape importante vers la création d'une société libérée des injustices auxquelles les enfants sont souvent confrontés.</p>

		<p>Cette loi transformatrice s'aligne sur les traités internationaux relatifs aux droits de l'enfant que la Zambie a signés. En intégrant ces droits dans notre législation nationale, le Code prévoit que chaque individu sera tenu responsable de tout manquement à ces droits.</p>
9.	<p>Les parlements nationaux doivent soutenir la législation et les politiques visant à assurer l'accès universel à une éducation de qualité, en particulier pour les enfants marginalisés et vulnérables, et à étendre les services de santé pour inclure un soutien complet en matière de santé infantile et de santé mentale.</p>	<p>Ce Loi sur le code de l'enfance (Loi n° 12) de 2022 codifie divers droits de l'enfant, notamment le droit à la protection sociale et aux services sociaux, le droit aux soins de santé, aux soins parentaux et à l'éducation.</p> <p>La loi définit également les responsabilités des parents, qui comprennent la fourniture de nourriture, d'un abri, de vêtements, de soins médicaux, d'éducation et d'orientation aux enfants. Ces dispositions soulignent que nous avons tous un rôle à jouer pour assurer le bien-être et l'avenir de nos enfants.</p> <p>Pour promouvoir l'éducation, le Parlement zambien a participé aux réformes du programme d'études sur les compétences de vie et l'éducation à la santé. Il s'agissait d'une réunion multipartite qui a facilité l'élaboration d'un programme national inclusif et reflétant les divers besoins et origines des enfants, y compris des groupes marginalisés.</p> <p>Le nouveau programme d'études sur les compétences de vie et l'éducation à la santé a depuis été approuvé.</p>
10	<p>Les parlements nationaux doivent adopter et appliquer des lois visant à éliminer les pratiques culturelles néfastes telles que le</p>	<p>Le Loi sur le code de l'enfance (Loi n° 12) de 2022 La loi citée plus haut est une loi complète régissant les enfants. La loi pose le</p>

	<p>mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, accompagnées de campagnes de sensibilisation du public et de stratégies d'engagement communautaire.</p>	<p>principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (que la Constitution zambienne définit comme une personne âgée de 18 ans ou moins).</p> <p>La loi interdit toute discrimination à l'égard des enfants « fondée sur la race, la couleur, le sexe, le genre, l'âge, la langue, l'opinion politique ou autre, la conscience, la croyance, la tribu, la grossesse, la santé, l'origine ethnique ou sociale, le handicap, la fortune, la naissance, la situation économique ou autre ».</p> <p>La loi contient un certain nombre de dispositions qui protègent les enfants contre les pratiques néfastes. Elle interdit les mutilations génitales féminines et le fait de soumettre les enfants au mariage précoce ou à des rites culturels et des pratiques religieuses ou traditionnelles susceptibles de nuire à la vie, à la santé, au bien-être social, à la dignité et au développement physique ou psychologique de l'enfant. Elle interdit également les abus sexuels ou l'exploitation des enfants, l'utilisation d'enfants à des fins de prostitution, la persuasion ou la contrainte exercée sur les enfants pour les inciter à se livrer à des activités sexuelles et l'exposition des enfants à des contenus obscènes ou pornographiques, entre autres.</p>
11	<p>Les parlements nationaux doivent formuler et suivre la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à protéger et à réhabiliter les enfants touchés par les conflits armés, y compris leur retour en toute sécurité à l'éducation et à la normalité, et à prévenir leur recrutement dans les forces armées.</p>	<p>L'Assemblée nationale, par l'intermédiaire des commissions parlementaires, du groupe parlementaire SRHR, du groupe parlementaire des enfants et du groupe parlementaire des femmes zambiennes, a surveillé la mise en œuvre de la Loi sur le code de l'enfance (loi n° 12) de 2022. L'un des aspects clés examinés est la manière dont la loi traitera mise en œuvre de mesures spécifiques pour protéger et réhabiliter les enfants touchés par les conflits</p>

		armés, y compris leur retour en toute sécurité à l'éducation et à la normalité, et prévenir leur recrutement dans les forces armées.
12	Les parlements nationaux doivent formuler ou réviser la législation sur l'adoption et la traite des êtres humains, en mettant l'accent sur la promotion et la priorité accordée aux soins de proximité afin de garantir que les intérêts supérieurs de l'enfant soient défendus.	L'Assemblée nationale, par l'intermédiaire des commissions parlementaires, du groupe SRHR, du groupe parlementaire des enfants et du groupe parlementaire des femmes de Zambie, a suivi la mise en œuvre de la Loi sur le code de l'enfance , N° 12 de 2022 et la loi n° 11 de 2008 sur la lutte contre la traite des êtres humains en ce qui concerne la promotion et la priorisation des soins familiaux afin de garantir que les meilleurs intérêts de l'enfant soient défendus.
13	Les États membres doivent adopter de nouvelles lois pour modifier les lois électorales, les lois sur les partis politiques aux niveaux national et local afin de criminaliser la violence à l'égard des femmes dans les élections et la politique (VAWE&P) et de faire appliquer les lois.	<p>Le Parlement zambien a constaté que la Commission électorale zambienne constituait un Comité technique de la réforme électorale composé de diverses institutions et personnes représentant divers secteurs. Aspects de la participation des femmes et la violence à l'égard des femmes dans les élections et la politique (VAWE&P) fait partie des questions clés que le Comité technique examine dans les forums de consultation.</p> <p>Les parlementaires ont suivi de près le Comité technique de réforme électorale et a participé à certaines audiences publiques et réunions consultatives. Les questions de faible participation des femmes et la violence à l'égard des femmes lors des élections et en politique a fait l'objet de débats rigoureux.</p> <p>L'une des réformes progressistes est que la Commission est en train d'intégrer le contenu de l'éducation électorale dans le</p>

		programme scolaire afin de promouvoir l'éducation continue des électeurs.
14	Les États membres de la SADC renforcent la sensibilisation et le changement des normes par la formation et la sensibilisation des parlements, des décideurs politiques, du système judiciaire, des forces de l'ordre et de la police sur le coût de la violence contre les femmes et des violences basées sur le genre sur les femmes dans la vie publique et sur la nécessité d'assurer leur sécurité.	<p>L'Assemblée nationale de Zambie et d'autres partenaires reconnaissent que la violence contre les femmes en politique ainsi que la violence générale basée sur le genre constituent un véritable défi en Zambie.</p> <p>À cet effet, un certain nombre d'activités, notamment sur la violence sexiste, ont été organisées pour fournir des preuves et identifier des solutions réalisables au problème.</p>
15	Les États membres doivent fournir aux victimes de violences basées sur le genre et de violences faites aux femmes un soutien, une protection et un accès à la justice, ainsi que garantir une assistance d'urgence et des mesures de sécurité pour les victimes.	<p>L'Assemblée nationale, par le biais du projet SRHR, HIV/AIDS and Governance, continue de faire pression pour que les dispositions de la loi qui soutiennent les foyers sécurisés et les tribunaux accélérés pour les victimes de violences basées sur le genre soient adoptées. Dans le même esprit, les parlementaires ont fait appel au fonds de développement des circonscriptions dans certaines circonscriptions pour que ces fonds soient utilisés pour construire de telles installations.</p> <p>Au niveau gouvernemental, le gouvernement zambien, en collaboration avec des organisations de la société civile, a organisé des formations auprès des magistrats des tribunaux de première instance sur l'égalité des sexes et les meilleures pratiques pour encourager les survivants de violences basées sur le genre à signaler les cas aux tribunaux locaux. Au total, 30 magistrats des</p>

		tribunaux de première instance de divers districts ont été formés en 2024.
16	Les États membres doivent créer des mécanismes de plainte et des protocoles de réponse, ainsi qu'établir et appliquer des sanctions efficaces pour les victimes de violences faites aux femmes.	Le Parlement zambien attend de voir si cela fait partie du résultat des réformes soumises lors des audiences publiques.